

## CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2019 COMPTE-RENDU

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de JUVISY-SUR-ORGE, légalement convoqués le 10 octobre 2019, se sont réunis en Salle du Conseil Municipal Xavier PIDOUX DE LA MADUERE sise au 64 Grande Rue à Juvisy-sur-Orge de leur séance le mercredi 16 octobre 2019 sous la présidence de Monsieur Perrimond, Maire (séance ouverte à 19 h16).

**Présents :** M. PERRIMOND, Mme POMMEREAU, Mme HURIEZ, M. NASSE, Mme MOUREY, M. RIONDET, Mme BAUSTIER-COSTA, M. MOREAU, Mme ERFAN, Mme ROZENBERG, Mme GUIBLIN, Mme BOURG, M. GOMEZ, M. MONTEIRO, M. JADOT, M. REDA, Mme FUSELLIER, M. PLAS.

**Absents représentés :** M. SAINT-PIERRE représenté par M. PERRIMOND, Mme FALGUIERES représentée par Mme HURIEZ, M. GODRON représenté par M. REDA, Mme CATULESCO représentée par Mme BAUSTIER-COSTA, M. DELANNOY représenté par Mme POMMEREAU, M. CHAUFORU représenté par Mme FUSELLIER, Mme GAUTHIER représentée par M. PLAS.

**Absents non représentés :** M. PERROT, Mme GUINOT-MICHELET, M. LEFFRAY, M. DEZETTER, M. CARBRIAND, M. SALVI, Mme MOUTTE, Mme MORO-CHARKI.

Nombre de conseillers Municipaux en exercice	33
Présents	18
Votants	25

- Secrétaire de séance : - Robin REDA -

### Direction Projet de Ville et Développement Urbain

1) **Retrait de la délibération n° 73 du Conseil Municipal du 26 septembre 2019 et désignation du jury de concours pour la construction du futur groupe scolaire à Juvisy-sur-Orge**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

**RETIRE** la délibération n° 73 du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2019 relative au Jury de concours pour la construction du futur groupe scolaire à Juvisy-sur-Orge.

**PROCEDE**, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la Commission d'Appel d'Offres pour le jury de concours de maîtrise d'œuvre relatif à la construction du futur groupe scolaire, puis au dépouillement dudit scrutin :

Nombre de votants : 25  
Bulletins nuls : 2 - Bulletins blancs : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 23

Sièges à pourvoir : 5  
Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 4,6

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	Total
Liste n°1	19	4 sièges	0 siège	4 sièges
Liste n°2	2	0 siège	1 siège*	1 siège
Liste n°3	2	0 siège	0 siège	0 siège

*\*Après calcul de l'attribution au plus fort reste, les listes n°2 et n°3 étant à égalité des restes et ayant recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus, ici Madame FUSELLIER Sylvie (liste n°2).*

**DECLARE ELUS :**

**Membres titulaires :**

Liste n°1 présentée par la majorité « Pour Juvisy, Osons l'Avenir »

- Madame FALGUIERES Virginie
- Madame POMMEREAU Chantal
- Monsieur SAINT-PIERRE Francis
- Monsieur REDA Robin

Liste n°2 présentée par l'opposition « Juvisy avançons ensemble »

- Madame FUSELLIER Sylvie

**Membres suppléants :**

Liste n°1 présentée par la majorité « Pour Juvisy, Osons l'Avenir »

- Madame BAUSTIER-COSTA Amandine
- Madame HURIEZ Bénédicte
- Monsieur MOREAU Claude
- Monsieur MONTEIRO Filipe

Liste n°2 présentée par l'opposition « Juvisy avançons ensemble »

- Monsieur CHAUFOUR Etienne

**AUTORISE** Monsieur le maire à lancer la procédure de concours d'ingénierie et d'architecture en vue de désigner un maître d'œuvre pour la construction du groupe scolaire dans les conditions évoquées ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à arrêter à trois/cinq maximum la liste des candidats admis à remettre un projet en phase offres.

**FIXE** à 10 000,00 € HT par équipe le montant de la prime par participant qui ont remis des prestations conformes au règlement du concours.

**FIXE** la qualification des personnes qualifiées du jury à 1/100 du traitement brut annuel correspondant à l'indice brut 944, soit l'indice majoré 766 pour une vacation journalière à 430,74 €.

**DESIGNE** Monsieur le Maire en tant que président du Jury.

**DESIGNE** comme membres du jury :

- Les membres de la commission d'appel d'offres élus dans la présente délibération, membres de droit,
- Trois représentants de professionnels, désignés par l'ordre des architectes,
- Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale, pourra assister avec voix consultative aux débats du jury.

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Commune.



La séance est levée à 19h31.



Le Maire

Michel PERRIMOND